



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sites

Question écrite n° 72852

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la mise en place d'une Opération grande site (OGS) à Aigues-Mortes. Aigues-Mortes, site classé, haut lieu du tourisme gardois, nécessite une attention toute particulière. Alors que sept OGS sont terminées, treize en cours et dix-sept à l'étude, il lui demande à quelle échéance Aigues-Mortes bénéficiera de ce dispositif et quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour la préservation et la mise en place du patrimoine médiéval d'Aigues-Mortes.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à la mise en place d'une opération grand site (OGS) à Aigues-Mortes. En effet, ce haut lieu touristique reçoit plus d'un million de visiteurs par an pour la seule ville d'Aigues-Mortes, auxquels s'ajoutent les 800 000 personnes fréquentant la plage de l'Espiguette. Depuis 1998, Aigues-Mortes est intégrée dans l'OGS de la Petite Camargue gardoise, avec l'accord des maires d'Aigues-Mortes, de Saint-Laurent-d'Aigouze et du Grau-du-Roi, conformément à la demande expresse du préfet qui avait considéré, à juste titre, son ajout indispensable à la cohérence de l'opération initiée en 1997. A ce jour, les études de diagnostic sur l'ensemble du site sont terminées. Elles comprennent notamment des études de fréquentation ainsi que celle relative à la mise en valeur des marais de la tour Carbonière. Les études de l'aménagement des accès au site de l'Espiguette seront présentées très prochainement aux élus du comité de pilotage. Une étude spécifique sur la restauration et la mise en valeur des abords des remparts d'Aigues-Mortes est en cours d'achèvement, de même que celle portant sur la valorisation des activités et des productions locales. La cave vinicole, qui dénature le site des remparts d'Aigues-Mortes depuis 1913, fera l'objet d'une acquisition et d'une démolition par le syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise, maître d'ouvrage de l'OGS. Une autorisation de programme de 121 960 EUR a déjà été déléguée à la DIREN dans ce but. Les grandes orientations et les premières propositions d'actions seront soumises au comité de pilotage au cours du deuxième semestre de cette année. Dès que le programme général de l'opération sera défini, il sera présenté pour avis à la commission départementale puis à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages, avant son approbation par le ministre. L'OGS permettra, à l'avenir, une gestion à long terme plus cohérente de ce site, sur des orientations définies par l'ensemble des collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72852

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 809

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2340